



Actualité

DISTRIBUTION DE MASQUES AUX ENFANTS

**PASSAGE D'UN BUS DE DÉPISTAGE
VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2020**

pages 8 et 9

AUDIT FINANCIER DE DÉBUT DE MANDAT

Une situation préoccupante
page 6-7

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Retour en images
page 16-19

LE CITY STADE ET AUTRES PROJETS

C'est parti !
page 20-25



PLUS QUE JAMAIS SOLIDAIRES...

Chères Luzarchoises, Chers Luzarchois,

Mon équipe et moi-même, tenons à vous remercier une nouvelle fois pour votre confiance dès le premier tour des élections municipales, le 15 mars 2020. Dès cette date, nous avons dû faire face à une crise sanitaire qui a bouleversé notre prise de fonction. Et nous pensons avant tout aux habitants de Luzarches qui ont été touchés par ce virus mystérieux et dévastateur. Nous partageons la peine de ceux qui ont perdu un être cher et nous souhaitons de tout cœur un complet rétablissement à ceux qui luttent encore contre cette maladie.

Dans ces premiers mois difficiles, **tous les agents de la commune ont fait preuve de dévouement et d'efficacité.** Je les en remercie vivement, tout comme les membres de l'équipe municipale qui ont immédiatement « retroussé leurs manches » pour se mettre au service des habitants de Luzarches.

Vous trouverez également en page 4 et 5 l'intégralité des élus au conseil municipal avec leurs fonctions.

Il nous faut, maintenant mettre en œuvre les propositions de notre programme au service de l'intérêt général. Mais nous avons rencontré une autre épreuve avec la situation financière de notre commune. Sans tarder, nous avons fait procéder à un audit financier indépendant dont vous trouverez une synthèse en pages 6 et 7. Ses conclusions sont inquiétantes. Ainsi, l'épargne nette de notre commune, autrefois solide, a totalement

fondu pour devenir une dette de - 209 000 € en 2019. L'état des finances de notre commune représentera donc une réelle difficulté pour mener à bien nos projets.

Pour autant, nous maintiendrons notre engagement à ne pas augmenter les taux des impôts locaux (Taxe foncière, Taxe d'habitation, Cotisation Foncière des Entreprises). Afin de dégager les marges financières utiles, nous veillerons à maîtriser les dépenses et à gérer nos finances avec rigueur. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions à nouveau produire l'autofinancement indispensable pour réaliser, dans les années à venir, les projets et travaux figurant sur notre programme électoral.

Dans l'immédiat, l'équipe municipale veille à assurer aux habitants des services de qualité dans tous les secteurs : services sociaux, enfance, sports, associations, état civil, voirie, espaces verts...

Nous vous avons promis d'améliorer la diffusion des informations pratiques. Avec notre bulletin d'information mensuel, la page facebook « Ville de Luzarches », le site « luzarches.net », l'application mobile « Luzarches » et notre Lusareca, nous permettons à chacun d'accéder à des informations utiles comme de rester en lien avec notre communauté.

Nous avons créé 2 établissements publics communaux :

- Le « Comité des fêtes de Luzarches » en juillet 2020 en charge de tous les événements communaux.
(contact : mairiedeluzarches@luzarches.net)
- Le pôle historique « Les amis de Luzarches et de son patrimoine » en septembre 2020 avec pour objectif de réunir et de diffuser tous les éléments historiques concernant Luzarches.
(contact : mairiedeluzarches@luzarches.net)

Ces deux structures créées, elles ont maintenant besoin de vivre et sont ouvertes à toutes les personnes qui ont envie d'y apporter un peu de leur temps, de leur énergie et de leur passion...

Nous avons mis en place le nouveau « Conseil des Sages » : composé de 9 luzarchoises et luzarchois connaissant bien la commune, sans lien avec les élus. Le Conseil des Sages émet des avis à la demande du Maire, d'une association, des habitants ou bien de façon spontanée. Il s'est déjà prononcé le 15 octobre sur le projet de « foodtruck » à la sortie du lycée.

La Crise de la Covid 19 a contrarié notre planning d'événements **mais nous avons pu soutenir les activités locales qui renforcent le lien social ;** c'est ainsi, que nous avons organisé une formule simplifiée de la fête de la musique le 21 juin 2020 avec la participation de notre école municipale de musique (voir page 12), et du bal du 13 juillet.

Malheureusement, la seconde vague nous a contraints à annuler la brocante de Luzarches que nous avions prévue dans sa forme d'origine, le 3^{ème} dimanche de septembre. A notre grand regret, nous avons été obligés également d'annuler la 3^{ème} édition du marché de Noël 2020, événement désormais majeur pour notre commune.

Par ailleurs, nous avons réalisé une campagne de marquage au sol destinée à améliorer la sécurité de nos concitoyens et à leur faciliter la vie. Toute une série de petits aménagements concernant notre vie courante est également en cours de réflexion notamment en matière de stationnement des véhicules. Je tiens aussi à saluer l'action de notre déléguée à la condition animale, qui a pu sécuriser l'enclos des vaches « highland » et gérer notre cheptel avec professionnalisme. **Toujours en matière d'environnement, dans un souci d'économie d'énergie, nous avons mis en place la « Trame noire »** : coupure de l'éclairage public de 1h à 5h du matin, qui sera bientôt accompagnée par l'introduction d'éclairage LED.

Le city stade est en phase d'étude (voir page 20) tout comme plusieurs autres projets que nous vous décrirons plus en détail dans les prochains numéros.

Malgré les difficultés, nous restons fidèles à nos valeurs et à notre mode de fonctionnement : écouter, aider, informer, rassembler, faire participer, avec pour but final le bien-être collectif. C'est dans cet esprit, et conformément à notre programme électoral, que nous avons accueilli au sein de notre équipe de travail, deux élus appartenant aux autres groupes municipaux, car nous souhaitons rassembler toutes les énergies positives disponibles.

Et nous avons besoin de toutes les ressources, car à l'heure où nous écrivons ces lignes, la seconde vague de la Covid 19 s'amplifie de manière telle, qu'elle risque de nous conduire à une situation comparable à celle du printemps 2020. Nous savons aussi que la menace terroriste permanente contribue à ce climat lourd d'inquiétude et d'insécurité. Soyez persuadés que la municipalité saura rester à l'écoute et venir en aide à toutes celles et ceux qui en auront besoin et notamment à nos commerçants de proximité. **Il nous faut renforcer l'unité et la solidarité au sein de notre commune car, ensemble, nous sommes plus forts face à l'adversité. Et c'est ensemble, que nous serons en mesure de traverser cette période particulière et éprouvante.**

Avec toute mon amitié.

Michel Mansoux
Votre Maire.

Le sommaire

Edito du Maire	p.02
L'équipe Municipale	p.04
Audit financier en début de mandat	p.06
Santé - Coronavirus	p.08
Sauvons la forêt de Chantilly	p.10
Retour sur vos événements	p.12
Les carrières St-Roch	p.14
Journées du Patrimoine	p.16
Le projet city stade	p.20
Nos vaches «Highland»	p.21
Travaux de signalisation	p.22
Péril Imminent	p.23
La trame noire	p.24
Cadre de vie et informations	p.26
Vie locale : soutenons nos commerces !	p.28
Vos associations	p.29
Notre nouveau curé	p.30
Biographie de Paul Lavigne	p.32
Violette, notre centenaire	p.34
Grandir à Luzarches	p.36
Tribunes libres	p.37
État civil	p.38

UNE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE AU SERVICE DES LUZARCHOIS-ES»



Michel Mansoux
Maire

LES ADJOINTS



Nathalie Tessier
1ère adjointe, en charge de
l'Enfance et de la Petite Enfance



Michel Zeppenfeld
2è adjoint, en charge de la
Jeunesse, du Sport et des Asso-
ciations



Nathalie Corbier
5è adjointe en charge
des Finances



Jean-Philippe Claire
6è adjoint en charge de la Voirie,
des Bâtiments Communaux
et de la Sécurité

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



Gilles Bondoux
Conseiller municipal de la ma-
jorité, délégué à la Communication
et aux Ressources Humaines



Thierry Caboche
Conseiller municipal de la
majorité, délégué aux Accès PMR
(personnes à mobilité réduite)



Brigitte Dupont
Conseillère municipale
de la majorité, déléguée aux
Personnes âgées et aux Affaires
funéraires



Theresa Cortini
Conseillère municipale
indépendante, déléguée aux
Commerces sédentaires et au
Développement économique



Audrey Villain
Conseillère municipale
de la majorité, déléguée à la
Condition Animale



Candice Artiaga
Conseillère municipale
de la majorité, déléguée au
Conseil municipal des jeunes



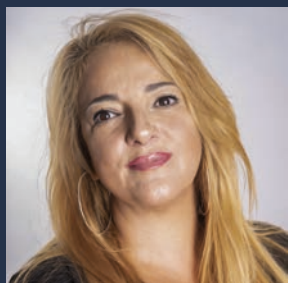
Simon Schembri
Conseiller municipal
indépendant, délégué
à la Culture, au Patrimoine
et au Tourisme

& INDÉPENDANTS

18
CONSEILLER(E)S
MUNICIPAL(E)S

8

ADJOINT(E)S



Sylvie Lombardi
3^e adjointe, en charge
de l'événementie



Nicolas Abitante
4^e adjoint en charge
de l'Environnement
et du Développement durable



Nadège Robbe
7^e adjointe en charge des Affaires
Sociales et du Marché



Eric Niro
8^e adjoint en charge
de l'Urbanisme



Jean-Christophe Grenet
Conseiller municipal
de la majorité



Damien Delrue
Conseiller municipal
de l'opposition



Eric Richard
Conseiller municipal
de l'opposition



Pascal Verry
Conseiller municipal
de l'opposition



Catherine Opéron
Conseillère municipale
de l'opposition

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Laurence Davase
Conseillère municipale
de la majorité



Alexandre Da Costa
Conseiller municipal
de la majorité



Carole Novara
Conseillère municipale
de la majorité, en charge de
la Régie du comité des fêtes



Hugues Kayis
Conseiller municipal
de la majorité



Nadia Goubot
Conseillère municipale
de la majorité



Jean-François Wendling
Conseiller municipal
de la majorité

SYNTHÈSE DE L'AUDIT FINANCIER EN DÉBUT DE MANDAT

UNE SITUATION FINANCIÈRE FRAGILE

De 2014 à 2020, une augmentation importante des dépenses (+11.4 %) non compensée par l'évolution des recettes (+6,6%) a engendré une situation financière qui risque de limiter les investissements de la future municipalité.

Ainsi la Commune n'arrive plus à faire face à la charge de la dette et ne bénéficie plus d'autofinancement disponible pour investir.

Cette situation résulte d'importantes augmentations constatées au niveau des deux principales dépenses de fonctionnement :

Avec une évolution moyenne annuelle de + 8 % des charges à caractère général, et de + 1,8 % pour les charges de personnel nettes, l'épargne de gestion qui correspond à l'excédent structurel que dégage la commune sur son fonctionnement courant, ne permet pas d'envisager de réaliser des investissements au travers de son épargne brute.

COMPARAISON DES PRINCIPAUX INDICATEURS

	2014	2019
Recette réelles de fonctionnement	4 625 K€	4 933 K€
Dépenses réelles de fonctionnement	4 404 K€	4 907 K€
Epargne de Gestion	570 K€	143 K€
Epargne Brute	221 K€	25 K€
Taux d'Epargne Brut	4,78%	0,52%
Epargne Nette	1 K€	-209 K€
Capital Restant dû au 31/12	2 085 K€	2 046 K€
Ratio de désendettement	9,4 années	80 années

	2014	2019
Charges à caractère général (chap. 11)	1 121 K€	1 649 K€
Charges de personnel nettes (chap.12)	2 154 K€	2 359 K€

	2014	2019
Epargne de Gestion	570 K€	143 K€
Epargne Brute	221 K€	25 K€

* K = 1000 (ex : 570 K€ = 570 000 €)

LE RÉCAP

+11,4%

Augmentation
des dépenses

+6,6%

L'évolution
des recettes

2

Principales dépenses
de fonctionnement

+8%

Charges à
caractère général

+1,8%

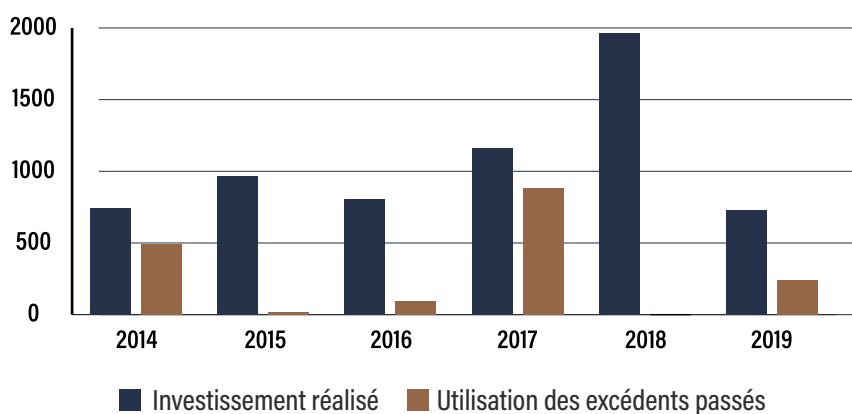
Charges de
personnel nettes

L'INVESTISSEMENT DE 2014 À 2020

Sur le mandat précédent, 6,5 millions d'€ d'investissements furent réalisés soit une moyenne de 1 million d'€ d'investissement par an.

Ainsi la commune a utilisé 1,7 million d'€ d'excédents faisant passer le fonds de roulement en fin d'exercice de 1,4 million d'€ en 2014 à 393 K€ en 2019.

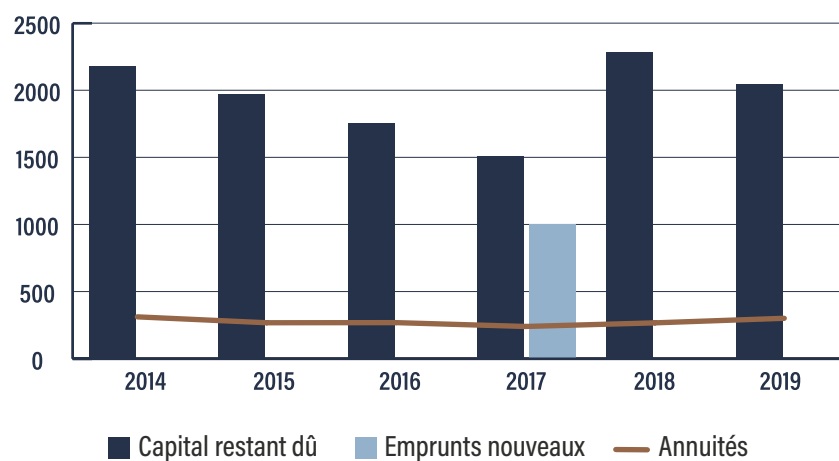
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT 2014-2019



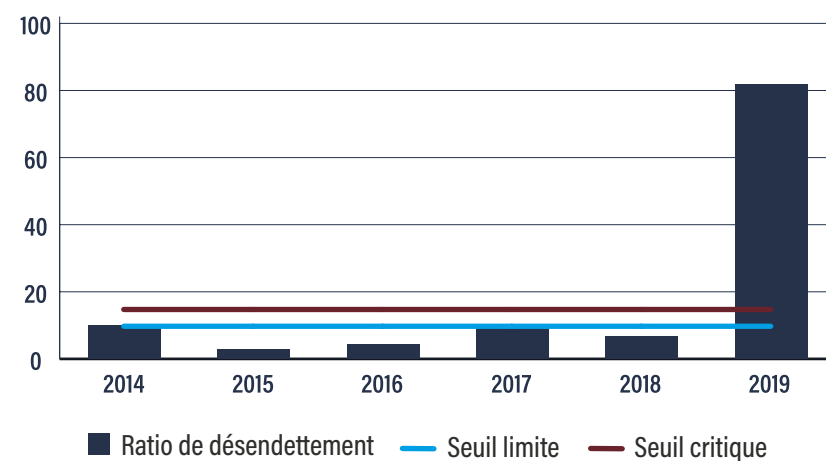
LA DETTE DE LA COMMUNE

Le recours à l'emprunt en 2018 a aggravé la situation financière en augmentant la charge de la dette et met fin au désendettement en cours depuis 2014.

EVOLUTION DE LA DETTE



RATIO DE DÉSENDETTEMENT



TRANSPARENCE DE LA VIE POLITIQUE

LES INDEMNITÉS DE VOS ÉLUS

Les indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité. Leur montant est fixé par la Loi, en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.

Comme promis, M. le Maire qui n'exerce plus d'activité professionnelle depuis juillet 2019, se consacre à plein temps à ses fonctions. Il a renoncé au montant de ses indemnités, représentant une économie mensuelle brute pour la collectivité de 2 139,17 €.

Monsieur Thierry Caboche, Conseiller délégué, a renoncé également à percevoir des indemnités.

La variation du montant des indemnités des conseillers délégués est le fruit d'une décision collégiale. La majorité municipale s'est

engagée à apporter de la transparence dans la vie politique. A ce titre, les indemnités de vos élus, votées par le conseil municipal, vous sont communiquées.

	Montant brut indicatif mensuel
Maire	0 €
Adjoints au Maire	661,20 €
1 ^{er} conseiller délégué	0 €
2 ^{ème} conseiller délégué	583,40 €
3 ^{ème} conseiller délégué	389,00 €
4 ^{ème} au 7 ^{ème} conseiller délégué	194,50 €

Pour en savoir plus :

www.collectivites-locales.gouv.fr/regime-indemnitaires-des-elus

CORONAVIRUS - INFORMATIONS

REMISE DE MASQUES AUX ENFANTS



La ville remercie la Région Ile de France qui a remis gracieusement deux masques destinés aux petits Luzarchois des classes élémentaires. **Vos élus ont complété cette distribution par une remise de masques pour grands et petits pendant deux matinées les samedi matin 31 octobre et 14 novembre 2020.**

La Municipalité procède deux fois par jour à la désinfection des sanitaires dans les écoles en plus du nettoyage prévu en fin de journée.

Les enfants étant obligés de se laver les mains régulièrement, la commune a mis à disposition des distributeurs à savon et d'essuie-main à usage unique dans les classes ayant un point d'eau.

Nous redoublons de vigilance pour assurer la sécurité du personnel et des enfants.

POINT DE SITUATION

Masque obligatoire sur les marchés couverts et non couverts, aux abords des écoles, collège et lycée dans un périmètre de 200 mètres.

Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.

Confinement depuis le 30 octobre pour une durée de 4 semaines. Vous vous déplacez ? Pensez à l'attestation (disponible en ligne ou en Mairie notamment)

DISTRIBUTION DE MASQUE

Chaque luzarchois peut à nouveau venir récupérer un masque lavable et réutilisable aux horaires d'ouverture de la Mairie. Pour cela, vous devez vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille si plusieurs masques sont à récupérer. »



VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2020, FAITES-VOUS DÉPISTER, C'EST GRATUIT !

Monsieur le Maire a sollicité le passage sur Luzarches du Bus MobilTest de la Région Ile de France en partenariat avec la Croix Rouge Française.

200 d'entre vous, âgés de 6 ans et +, pourront ainsi bénéficier de tests PCR réalisés par des professionnels de santé, en lien avec des laboratoires agréés et dans le plus strict respect des préconisations édictées par les autorités sanitaires afin de garantir une prise en charge sécurisée et de qualité.

Sans rendez-vous, les tests sont réalisés dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale. La priorité est donnée aux personnes symptomatiques et/ou munies d'une ordonnance. Ces personnes seront isolées dans une file distincte.

Les résultats seront communiqués aux personnes le plus vite possible afin de briser les chaînes de contamination et de protéger les proches des malades contaminés. En cas de test positif,

la personne est directement contactée par téléphone pour que des mesures de protection adaptées soient mises en place.

Les données recueillies sont strictement confidentielles et ne sont communiquées qu'aux patients.

OÙ ET QUAND PASSE LE BUS MOBILTEST ?

**VENDREDI 4 DÉCEMBRE
 DEVANT LA MAIRIE
 DE 10H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 17H00**

N'oubliez pas de vous munir de votre numéro de sécurité sociale et du nom de votre médecin traitant !

RAPPEL

L'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'au 16 février 2021. La période de confinement est établie jusqu'au 1^{er} décembre.

Seuls les déplacements dits essentiels sont autorisés. Ne sortez pas sans votre attestation à télécharger depuis le site du Ministère de l'intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>

ATTESTATIONS DE DÉPLACEMENT

Votre Mairie imprime des attestations de déplacement pendant toute la durée du confinement pour les mettre en libre-service à la Mairie et dans les principaux commerces.



Chênes avec des branchaisons abimées © ONF

SAUVONS LA FORÊT DE CHANTILLY

Notre forêt est en danger, nous sommes tous concernés parce qu'elle fait partie intégrante de l'histoire de la région, de son économie et de la qualité de vie au quotidien des habitants. La mobilisation prend forme pour une grande cause que nous, luzarchois(es), allons défendre assurément avec passion.

Le 10 octobre 2020, dans l'auditorium du centre des Fontaines à Gouvieux, s'est tenue une réunion publique d'information pour présenter la situation inquiétante de la forêt de Chantilly. Organisée par l'Institut de France propriétaire de la forêt et du château, cette première séance s'est ouverte par les discours des décideurs politiques : Xavier Bertrand, Président de Région des Hauts de France; Eric Woerth, député; Patrice Marchand, Président du PNR ; Xavier Darcos pour l'Institut de France. Puis place aux expertises, de l'ONF en premier lieu, et de spécialistes en climatologie, écologie, microbiologie, génétique... Les associations, les habitants ont pu également prendre la parole pour témoigner de leur implication. Le colloque était retransmis en direct dans une volonté affichée de transparence, d'union des compétences et des bonnes volontés. Sur le terrain, dans les bureaux, ou les laboratoires, l'objectif est le même : préserver la forêt pour les futures générations.



Professionnels et bénévoles des intervenants de tous horizons
© Institut de France

LE CONSTAT D'UN DÉPÉRISSEMENT QUI S'AGGRAVE

Tous les massifs forestiers en France présentent des signes de déséquilibre et d'appauvrissement liés au réchauffement climatique et à l'augmentation des périodes de sécheresse. La situation est particulièrement inquiétante dans la forêt de Chantilly dont les sols sableux ne retiennent pas l'eau et qui souffre plus qu'une autre des pénuries de pluies. Le Chêne y trouvait des conditions favorables et il occupait une place dominante (on parle de niche écologique). Il faut malheureusement se rendre à l'évidence que ce n'est plus le cas. Les forestiers estiment à 40% le nombre de chênes malades c'est à dire qui présentent une branchaison abimée ou peu fournie. L'ONF qui gère le domaine forestier de Chantilly dit ne pas avoir de solution car la régénération des arbres ne peut plus se faire par semis. Actuellement les semis n'occupent que 3% de la surface des peuplements adultes au lieu des 20% nécessaires. C'est l'indicateur d'un déséquilibre profond. Ce qui marchait dans le passé ne fonctionne plus reconnaît le responsable de l'ONF...



Le hanneton, petit nuisible mais gros dégâts

LE HANNETON FORESTIER UN DOUBLE PRÉDATEUR

Cet insecte largement présent sur les sols sableux est un facteur aggravant car il s'attaque à des arbres fragilisés. Durant 4 ans les larves de hannetons sont sous terre et consomment les racines avant, une fois adultes, de s'attaquer aux feuilles. Là encore, le problème ne peut être résolu avec les méthodes du passé. Le ramassage des hannetons qui se pratiquait autrefois aurait peu d'adeptes en 2020 et la méthode chimique, plus récente, n'est plus permise tant qu'il n'y aura pas des produits issus de la chimie verte qui tuent larves et insectes.

Les populations de grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers...) en augmentation surconsomment les sous-bois et ont également une part de responsabilité dans le triste état de la forêt. Sur des arbres en mauvaise santé, toutes les atteintes peuvent avoir des conséquences fatales. C'est pour cette raison que l'ONF a mis en place une circulation des engins très encadrée et qui laisse le moins d'empreinte possible.



Partout des arbres malades

ESPOIR DANS LES BIOTECHNOLOGIES

On peut s'en désoler, mais la nature n'est plus capable seule de traiter les effets de ces perturbations conjuguées. Les différents intervenants ont acté ce constat qui impose à l'intelligence humaine de concevoir des forêts adaptables aux mutations climatiques que nous vivons. L'amélioration génétique permettra de créer les nouveaux arbres, plus résistants, mais cependant acceptés par l'écosystème de la forêt qui les accueillera. Le salut de la forêt de Chantilly viendra des technologies innovantes. Et le bois inspire beaucoup de startups ; les projets et les applications sont époustouflants, révolutionnaires ! Après l'acier et le béton aux siècles précédents, le bois sera le matériau du 21^{ème} siècle. Ce n'est pas un paradoxe c'est un défi !

Facebook

Ensemble, sauvons la forêt de Chantilly

Contact

sauvonslaforetdechantilly@gmail.com

*Pour tout renseignement sur les actions de bénévoles : Coordinateur Jean-Charles Bocquet
jeancharlesbocquet13@gmail.com*

FÊTE DE LA MUSIQUE 2020



La classe de percussion

Des notes d'optimisme

À la sortie du premier confinement, la Fête de la musique 2020 a invité les luzarchois à partager de nouveau un moment musical ensemble. C'était enfin une occasion de détente et des retrouvailles après une période difficile. Cette journée a rassemblé un public convivial autour des talents locaux et notamment les élèves de l'école de musique municipale.

Dans le respect des règles sanitaires en vigueur, la Halle et la place de l'Ange ont accueilli jusqu'à 130 personnes ce 21 juin après-midi. Les commerçants, cafés et terrasses étaient ouverts et des places assises étaient également installées avec les distances respectées pour profiter d'une journée légère.

Pour marquer cette fête de la musique un peu particulière, il a été choisi de mettre en avant les musiciens locaux et de leur offrir l'opportunité de s'exprimer devant un public.

Un grand bravo aux élèves et professeurs de l'école de musique, pianistes, guitaristes et percussionnistes qui ont préparé leur participation à distance avec leur professeurs respectifs ! L'école de musique et de danse municipale pour laquelle un futur projet est en réflexion, s'est dernièrement enrichie d'une nouvelle classe de violon, et sera accompagnée dans ses projets artistiques à venir par une nouvelle association de parents d'élèves.

Valentin Proix, au violoncelle a offert aux spectateurs quelques pièces classiques de haut niveau et a séduit par sa musicalité et sa maîtrise technique. Enfin, Philippe Gueucier a présenté des chansons populaires et des nouvelles créations pour clôturer cet après-midi chaleureux sur une jolie note d'espoir pour 2021... avant l'arrivée de la pluie !

Vive la Musique et à l'année prochaine pour une nouvelle fête que nous espérons sans restrictions et d'autant plus agréable.

Simon Schembri

Conseiller municipal délégué à la
Culture, au Patrimoine et au Tourisme

LA JOURNÉE VERTE

La traditionnelle « Journée Verte » s'est déroulée dimanche 4 octobre 2020, sous l'égide de l'association Chlorophylle et de la municipalité.



La fourmière du 95 était présente, avec ses produits locaux et ceux issus de son atelier handicap, de même que la ferme de Gascourt, un stand de poterie, l'atelier « Bonsaï » qui a connu un grand succès, Karine et son stand de plantes aromatiques et médicinales « Simples et Spontanées », le Bureau d'Information Touristique de Luzarches et un stand du Parc Naturel Régional « Oise-Pays de France » qui présentaient les circuits touristiques et de randonnées, la Pépinière du Plessis Luzarches qui proposait des plantes d'automne, la Bergerie de l'Ysieux avec ses moutons, Nathalie Couture qui expliquait comment réutiliser de vieux vêtements et bien sûr le traditionnel troc aux plantes !

Erika Lais a animé l'après-midi en proposant une conférence sur les « plantes de sorcières ».

L'année qui vient sera ponctuée de nombreuses autres animations, ateliers et trocs aux plantes. La prochaine « Journée Verte » est prévue début octobre 2022.



LE FORUM DES ASSOCIATIONS EDITION 2020

Le samedi 5 septembre a eu lieu le Forum des associations qui s'est déroulé salle Blanche Montel de 14h à 18h. Comme toutes les manifestations de cette année, un protocole sanitaire a été mis en place avec l'accueil de 36 associations, exclusivement Luzarchoises. Les exposants avaient comme consignes d'être 1 voir 2 maximum par stand afin de respecter les gestes barrières. Des stands extérieurs ont été proposés et utilisés par 4 associations.

Les responsables de toutes les associations se sont adaptés avec bonne humeur à ces contraintes et ont procédé aux inscriptions et à la présentation de leurs activités à de futures nouvelles recrues. Sport, culture ou engagement de générosité chacun pouvait trouver des raisons de se bouger !

Nous félicitons tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de ce Forum et tous les luzarchois qui participent à la vie associative dynamique de la commune.

Michel Zeppenfeld

Adjoint à la jeunesse, aux sports et aux associations

ACHAT – VENTE LOCATION – GESTION

Une expérience acquise sur le secteur de **LUZARCHES** Depuis plus de 50 ans



AGENCE de la HALLE « PRUVOST Immobilier »

02 Rue du Pontcel 95270 LUZARCHES

Tel : 01.34.71.26.03 Mail : agencehalle@gmail.com Site : www.agence-halle.fr



LES CARRIÈRES SAINT-ROCH 2020

UNE ÉDITION PAS COMME LES AUTRES.

Le 22 août dernier, le festival de musique Les Carrières Saint-Roch ouvrait sa troisième édition. Cette année très particulière a été un véritable challenge pour ses organisateurs qui ont su relever le défi malgré l'épidémie de Covid-19, la restriction de jauge, les horaires réduits, les règles sanitaires très strictes...

Cependant, le festival a eu lieu ! Sur une seule journée au lieu de deux, sans camping et sans animations en cœur de ville, mais il a bel et bien eu lieu. Pour le plus grand bonheur des 200 chanceux qui ont pu y assister.

Tout y était donc différent mais nous y avons tout de même retrouvé une programmation éclectique, un cadre toujours aussi exceptionnel - avec en plus l'inauguration de la scène de la grotte et l'atelier « tailleur de pierres » qui a ravi ses participants - un Roch Staff (bénévoles) tout aussi accueillant ainsi que les buvettes et restaurations délicieuses.

Cette édition a été une véritable réussite, une parenthèse dans cet été troublé. Nous y avons retrouvé une chaleur humaine qui nous manquait depuis quelques mois et avons pu apprécier les 4 concerts au pied de la carrière de calcaire et sous la grotte. Le blues d'Olivier Gotti, la gouaille de Rémila, l'accordéon mélodieux de Pierre Cussac et en bouquet final l'électro-pop de l'éblouissante La Chica.



Le festival a accueilli son nouveau stagiaire Luzarchois Florian Caubel dans l'équipe vidéo et entame à présent la préparation de sa 4ème édition les 28 & 29 août 2021 ! En espérant que les conditions sanitaires s'améliorent le plus vite possible pour pouvoir accueillir à nouveau tous les festivaliers, dans les meilleures conditions et avec encore plus de concerts !

Photos
Florian Caubel et Tania Houlbert



RENCONTRE AVEC BLANCHE STROMBONI FONDATRICE DU FESTIVAL

Quelle était ta motivation initiale pour la création de ce festival et quelle était ta référence artistique ?

Le festival a été créé par cette volonté de rassembler sur scène des artistes aux styles très variés. Cela m'intéressait de proposer autant de musiques actuelles que de jazz ou encore de la musique classique. Et par conséquent avoir dans le public des festivaliers de goûts et d'horizons différents, de tout style et de tout âge !

Peux-tu nous en dire plus sur le projet musical du festival et ses perspectives pour l'avenir ?

Pour l'avenir, j'aimerais beaucoup ouvrir le festival, et pousser les murs de la carrière ! Actuellement nous avons 2 scènes, la scène principale et la scène de la grotte. Mon souhait serait de proposer davantage d'espaces sonores dont une grande scène, ce qui permettrait d'inviter des artistes plus populaires.

Quel équilibre aimerais tu trouver entre les différents styles de musique ?

Le but de cette programmation éclectique est de faire découvrir certains styles à des personnes qui n'ont pas du tout l'habitude d'en écouter. Peut être qu'ils n'aimeront pas, mais pour certains ça sera une véritable révélation ! C'est ce qui m'intéresse dans cette démarche. C'est assez délicat de passer d'un style à un autre, l'ambiance varie beaucoup selon les univers et l'idée est de surprendre l'auditeur sans pour autant le brusquer ni le chasser. Voilà pourquoi l'envie de développer davantage d'espaces sonores pourrait peut être aussi faciliter les transitions.

Souhaites tu donner une note pédagogique et de découverte au festival ?

Oui, ça me semble essentiel d'avoir un rôle de transmission. Pour moi la culture fait partie de l'éducation et l'éducation n'a aucun sens si on ne parle pas de culture. Nous avons, ces deux dernières années, en partenariat avec le lycée Gerard De Nerval de Luzarches, rencontré les élèves de secondes et terminales afin de leur présenter tous les métiers que rassemble un festival. Il y a tous les corps de métier représentés, et c'était fort intéressant pour des jeunes élèves qui cherchent une voie. Nous sommes venus à leur rencontre et ils sont venus participer à nos chantiers de préparation au festival et certains sont même devenus nos bénévoles. Nous avons également organisé des rencontres avec certains artistes qui ont fait part de leurs parcours parfois tumultueux. C'était très enrichissant des deux côtés !

Une question personnelle pour toi Blanche. Tu joues d'un magnifique instrument, la contrebasse. Comment cet instrument t'inspire-t-il et quel est son lien au festival ?

La contrebasse me fait aborder des styles tout à fait différents. Avec la contrebasse je peux jouer autant de classique, ma formation de départ, que de jazz, que du tango ou encore du rock. C'est un instrument qui permet cela et c'est par cet instrument que mon goût pour toutes les musiques s'est développé. C'est donc l'essence même du festival. Cette idée de décloisonner à travers la musique.

Entretien réalisé par Simon Schembri
Conseiller délégué à la Culture, au Patrimoine et au Tourisme



RETOUR SUR LES JOURNÉES DU PATRIMOINE 2020

Le samedi 19 et dimanche 20 septembre sous l'impulsion du ministère de la Culture, **les Journées Européennes du Patrimoine** ont accueilli à Luzarches des visiteurs pour un programme riche, inscrivant avec succès Luzarches dans une nouvelle dynamique culturelle.

L'occasion pour une centaine de Luzarchois et touristes de partir à la découverte d'endroits exceptionnels, dont certains inédits habituellement fermés au public. C'est avec regret que le concert de la Garde Républicaine prévu à l'église en ouverture du week-end a dû être reporté à l'année prochaine en raison du contexte sanitaire.

Sous l'impulsion de Monsieur le Maire et Monsieur Simon Schembri, conseiller délégué en charge de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, **les visiteurs ont pu découvrir ou redécouvrir la Chapelle de l'Hôpital** au Château de l'Ehpad, place de la République, **l'ancien Orphelinat** à l'angle de la rue de l'Abbé Soret et de la rue de la Paix ainsi que le **parc du Château de Saint Thaurin**.

Ces visites inédites ont pu être élaborées et assurées grâce à notre Bureau d'Information Touristique de Luzarches, **en complément des traditionnelles visites de la Mairie et de l'église Saint-Côme et Saint-Damien**.





L'hôpital et sa chapelle



Parc du Château de Saint-Thaurin

L'HÔPITAL ET SA CHAPELLE

Le château de l'Hôpital, dessiné par l'architecte parisien V. Gillet, fut achevé en 1866. Situé dans la rue Bonnet, il se trouvait à l'écart du centre du village par souci d'hygiène, face à l'actuel champ de foire rebaptisé ensuite place de la République, et pas encore aménagé à cette époque. La façade principale, tournée vers le sud, prodiguait aux malades un ensoleillement généreux. Auparavant, l'hôpital se trouvait 8 rue du Pontcel, en plein centre-ville. Bien qu'ayant été agrandi en 1842, il ne suffisait plus aux exigences sanitaires et surtout gênait les riverains. Les hôpitaux des petites villes de province de l'époque n'étaient pas des établissements médicalisés selon l'acception actuelle et ils ne disposaient alors pas encore de personnel qualifié. Les religieuses qui se consacraient aux soins des malades n'avaient que des connaissances rudimentaires d'hygiène.

L'hôpital de Luzarches s'illustrait par la présence d'un médecin, assisté de cinq religieuses dont deux également affectées à la classe des filles et à l'asile, d'un secrétaire, d'un receveur et d'un domestique. Pour les patients, le travail était obligatoire pour ceux dont l'état de santé le permettait, y compris les vieillards, à raison de huit heures par jour.

L'hôpital fut agrandi en avril 1889 pour accueillir les malades de Chaumontel, Lassy, Le Plessis-Luzarches et Bellefontaine. La chapelle de l'hôpital fut agrandie à son tour deux ans plus tard et rénovée plusieurs fois, notamment en 1999 grâce à deux artistes Luzarchois, Evelyne Godillon et Michel Merlin.

En 1962, l'hôpital comptait 34 lits d'hospice et 4 lits de médecine. En 1980, l'hospice prend le statut de maison de retraite avec 70 lits pour l'hébergement des personnes âgées. L'établissement, rebaptisé en 2005 « Maison du Val d'Ysieux » s'agrandit d'une nouvelle construction en 2006 et accueille aujourd'hui environ 75 séniors.

PARC DU CHÂTEAU DE SAINT-THAURIN

Le château de Saint-Thaurin date du début du XX^{ème} siècle, période où les personnes fortunées achetaient des propriétés proches de Paris. Il ne correspond à aucun fief historique.

Son architecture rappelle celle du XVIII^{ème} siècle, avec des inspirations puisées à la fois dans la Renaissance et dans le château de Champlâtreux, dont il copie à l'identique les fenêtres de la mansarde. Les façades du château présentent une harmonie parfaite et l'édifice est d'une grande qualité architecturale. Le corps central en légère saillie est surmonté par un fronton triangulaire avec une fenêtre ovale ; il est encadré par 2 colonnes doriques stylisées. Le corps d'habitation présente 3 fenêtres par niveau, de part et d'autre du corps central. Elles sont en plein centre, ornées de macarons au rez-de-chaussée et rectangulaires à l'étage. Un jardin à la française se déploie autour du château.

suite >

L'ANCIEN ORPHELINAT

L'abbé de Luzarches Julien Soret a fondé cet orphelinat de filles en 1851. Il pouvait accueillir jusqu'à 82 pensionnaires. Financé par les deniers personnels de l'abbé et par les dons, il recueillait des orphelines de tout le département. Comme consécration de ses œuvres de bienfaisance, l'abbé Soret reçut « la Grande Médaille du Mérite » en 1867 et fut nommé deux ans plus tard Chevalier de la Légion d'Honneur. La rue où se situait l'orphelinat porte aujourd'hui son nom. Cette grande maison a accueilli, durant de nombreuses années et jusqu'en 2015, une congrégation de sœurs dominicaines, missionnaires des campagnes.



LA MAIRIE

Ancien corps de garde de 1784 situé sur la place dite de la « Pierre aux poissons », l'actuelle Mairie a subi au fil du temps plusieurs agrandissements pour devenir fonctionnelle. Elle incarne l'histoire et les transformations de Luzarches dans le temps.

Après un premier réaménagement en 1832 la « maison commune » devient la Mairie, inaugurée en 1835. L'architecte Pierre-Henri Poidatz a ajouté le fronton orné d'une horloge et d'un clocheton. A la fin du 20ème siècle, d'importants travaux intérieurs sont réalisés et récemment le ravalement extérieur a été rénové. On trouve au premier étage, dans la salle Bernard Messéant, un cadre listant les 30 Maires de la commune, M. Mansoux étant le 31ème. Le premier Maire élu en 1789 au suffrage direct pour 2 ans se nommait « Le Flamand de Joyenval Claude Louis ».

La plaque érigée sur le côté de la Mairie évoque le souvenir du maréchal des Logis de St-Genys, abattu au cours d'une reconnaissance à Luzarches par un cycliste allemand le 4 septembre 1914. Elle commémore également l'arrêt des armées allemandes marchant sur Paris, et la victoire de 1918. Cette plaque fut posée en 1923 grâce à une souscription lancée par le Maire de l'époque, Paul Budin.



L'EGLISE SAINT-CÔME ET SAINT-DAMIEN

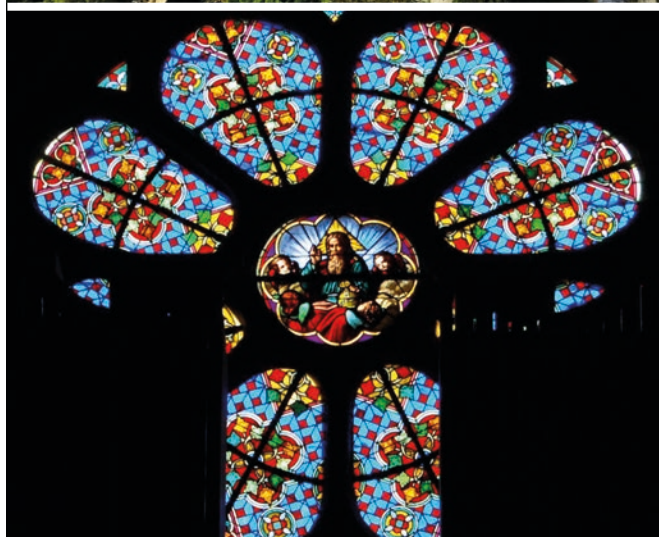
L'église Saint-Côme et St-Damien, excentrée à l'est de la ville et presque au milieu des champs, rappelle sa fondation avant la fixation de l'habitat actuel. La présence voisine du château de la Motte atteste qu'elle est aussi liée à la féodalité.

Luzarches, avec le château de la Motte et l'église paroissiale à l'est, et le Château St Côme et la Collégiale à l'ouest, formait avant la Révolution un très bel ensemble, tel un navire à la proue et la poupe également ornées.

Cette église fut classée Monument Historique le 27 août 1912. Elle est construite sur l'emplacement d'une première église romane. Les fouilles effectuées sous le chœur ont permis de dégager un édifice gallo-romain auquel succéda une église reconstruite à l'époque carolingienne nommée église St-Barthélémy.



L'ancien orphelinat et les soeurs dominicaines



Elle possédait une abside principale et deux absidioles, dont l'emplacement est matérialisé sur le sol actuel. A la différence de la collégiale, l'église fut construite en plusieurs campagnes très disparates, ce qui lui confère un aspect pittoresque, fruit de la juxtaposition d'éléments romans, gothiques et Renaissance.

Les divers styles donnent un cachet historique à cette bâtisse, sans entamer l'harmonie de l'ensemble : le chœur, de style roman, est du XI^e siècle. La chapelle des Saints Côme et Damien est du XII^e siècle, et au sud, une abside contient la chapelle de la Vierge, typique du XIII^e siècle. Le porche, œuvre de l'architecte Nicolas de Saint-Michel, est du XVI^e siècle. L'intrados présente 2 cartouches relatant des scènes de la vie de Saint-Côme et Saint-Damien, frères jumeaux médecins en Asie Mineure au 1^{er} siècle et saints patrons des chirurgiens et pharmaciens. Le mobilier de l'église ainsi que les statues et tableaux leur sont en grande partie dédiés.

Sur un plan spirituel, l'élément le plus important est la châsse contenant les reliques des saints patrons. Conservée dans l'absidiole nord, elle fut volée à la fin des années 90.

Trois intéressants tableaux sont conservés dans l'église. Le premier est la grande toile de Jules Alexandre Duval le Camus offerte par ce peintre en 1852. On y voit Saint-Côme et Saint-Damien pratiquer une opération. Le deuxième, « Le Christ mort » orne le dossier du banc d'œuvre, il a été offert par Pascal Blanchard, peintre résidant à Luzarches en 1909. Enfin, le tableau de l'ancien retable du maître-autel représentant le Christ guérissant l'aveugle-né fut démonté pour restituer une pleine vision de l'abside romane et se trouve près des fonts baptismaux.

L'Orgue de 1855 a disparu, remplacé au début des années 1990 par un orgue de la Maison Gonzales.

La plus grosse des cloches s'étant fêlée, elle fut remplacée par une nouvelle en 1992. Pesant près de 1500 Kg, elle est aujourd'hui exposée dans la travée gauche. Outre ce nouveau bourdon, le clocher compte trois autres grosses cloches datant de 1877.

Durant ces journées les visiteurs ont apprécié la qualité de ces visites instructives qui ont su attirer les regards sur les détails architecturaux de notre riche patrimoine luzarchois. Des remerciements particuliers s'adressent à Marie-Francoise Jozeau et Michel Merlin, ainsi qu'à Joëlle Lemoine du Bureau d'information touristique de Luzarches pour leur contribution à la réussite de ces journées.

A l'année prochaine pour de nouvelles découvertes de notre patrimoine local !

Article réalisé par :

M Schembri, délégué à la Culture et au Patrimoine
avec la collaboration de MM Mansoux, Jozeau & Lemoine,
et les ouvrages « Luzarches » de MM Rat & Baure Ed. Syndicat
d'Initiative de Luzarches, ainsi que « Eglises du Val d'Oise »
de MM Foussard, Huet & Lours Ed. Société d'Histoire et
d'Archéologie Gonesse Pays de France.



PROJET CITY STADE

La ville vous informe que l'aménagement d'une aire de jeux city stade est actuellement en cours d'études.

Le cabinet IDONEIS, société d'architecture et d'ingénierie en collaboration avec la direction des services techniques a mené les études d'implantation, plans et notices nécessaires au dépôt du permis d'aménager qui sera instruit dans les prochains mois.

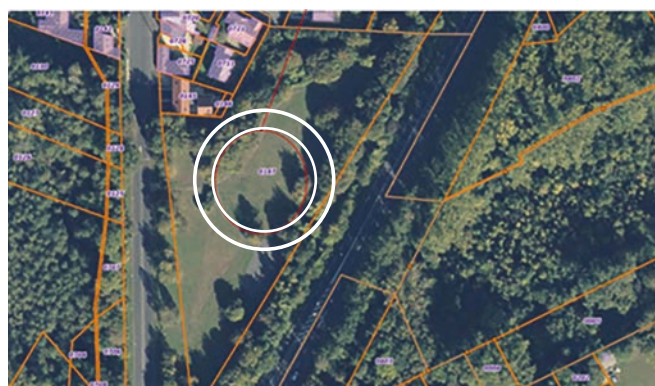
BON À SAVOIR !

Le terrain dit du « buisson pouilleux » situé à l'entrée SUD de la ville devant accueillir le projet, se situe sur une parcelle triangulaire le long de l'avenue de la libération et la route départementale (voir zone d'implantation).

La zone d'implantation correspond à une très grande surface d'espaces verts bordés d'arbres formant des écrans de verdure. Une aire de jeux en enrobé – terrain de basket – a déjà été créée sur cette parcelle.

Le projet consistera à implanter une aire de jeux de type city stade (accessible P.M.R) et des allées de desserte sans modifier le site.

Les allées piétonnes seront réalisées en stabilisé. Les différents composants de l'aire de jeux seront exécutés en bois autoclavé ou avec des éléments métalliques laqués, sous réserves des prescriptions des services instructeurs.



Zone d'implantation

De par la localisation et la nature du terrain pressenti pour accueillir le projet, les délais d'instruction du permis d'aménager peuvent atteindre 8 à 9 mois après dépôt auprès des autorités administratives.

Ces délais seront utilisés pour mener les études de consultation et marché associées au projet.

Une subvention d'un montant prévisionnel maximum de 102 268,82 € a été attribuée à la ville par la préfecture du Val d'Oise (D.E.T.R), un second dossier de subvention sera également établi auprès de la région Île de France.

Objectif inauguration et ouverture de l'équipement au public : premier semestre 2022 !



CLÔTURE ÉLECTRIQUE

Sécurisation du pré aux vaches Highland
Vallon de Rocquemont

La commune a procédé à l'installation d'une clôture électrique intérieure au vallon de Rocquemont dans le pré aux vaches Highland afin de sécuriser le lieu et éviter la fuite des bovins sur le domaine public, la fréquence des fugues de nos belles vaches ayant augmenté de manière significative depuis ces derniers mois.

Cette clôture électrique provisoire a ainsi été mise en œuvre avant une prochaine réfection totale de la structure périphérique, des études étant menées à ce sujet actuellement par la Municipalité. L'efficacité de cette clôture électrique reposera, contrairement à d'autres systèmes, sur le respect qu'inspire à l'animal la décharge électrique reçue s'il touche les fils.

Sans danger pour l'animal, ces décharges électriques lui feront craindre un nouveau contact.

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de toucher à la clôture électrique intérieure (située à 1.00m de la clôture en bois périphérique) comme il est strictement interdit de pénétrer dans le pré aux vaches, toucher les animaux ou encore de les nourrir.

Box de contention

Réalisation d'un box de contention par les services techniques de la ville pour permettre, en sécurité, les interventions vétérinaires sur nos vaches Highland.



LES VACHES «HIGHLAND» NE DISPARAÎTRONT PAS DU PAYSAGE LUZARCHOIS !

Suite à certaines rumeurs que je souhaite dissiper, je précise que le 21 octobre 2020, a eu lieu une opération vétérinaire d'envergure concernant notre cheptel de vaches « Highland ».

Ces dernières sont désormais suivies régulièrement, d'une façon professionnelle, pour assurer un entretien (santé, nourriture...) fiable et nécessaire à leur qualité de vie, aspect essentiel quand on se lance dans des projets animaliers de ce type. J'indique que, pour des raisons de consanguinité et d'espace (le terrain devenant trop petit pour un tel troupeau), certains animaux seront transférés dans d'autres parcs avec l'aide de la fondation Brigitte Bardot afin de privilégier avant tout leur bien-être.

Je peux donc vous rassurer : **Les vaches « Highland » ne disparaîtront pas du paysage Luzarchois !**

Vous observerez également qu'en moins de six mois, **nous avons mis fin aux fugues répétées** des animaux sur la voie publique en sécurisant soigneusement la pâture par une clôture électrique temporaire, installée à un mètre de la clôture en bois afin de prévenir tout incident. Par ailleurs, **nous nous assurons que les vaches aient une alimentation suffisante à leur besoin nutritif.**

Audrey Villain

Conseillère Déléguée en charge de la condition animale



La Municipalité a procédé à des travaux de signalisation routière horizontale et verticale sur le territoire communal. Il s'agit notamment de l'ajout ou de la réfection des marquages au sol matérialisant les passages piétons et la création de marquages d'arrêts obligatoires. Ces travaux sont financés par la ville afin d'améliorer la sécurité et d'optimiser le partage de la chaussée.

Avenue de la libération

- Création d'un passage piétons au niveau de l'abri bus
- Installation de panneau « priorité à droite »
- Installation de panneau « priorités à droite successives » pour les rues sapin et Châtaigner

Rue Jules Verne / avenue des Bruyères

- Création d'un « cédez le passage » + signalisation verticale

Rue de Moanda / Avenue des Bruyères

- Effaçage bande de STOP
- Dépose de la signalisation verticale pour réemploi

Rue du Maréchal Joffre, au niveau du n° 15

- Pose de signalisation verticale

Avenue des Bruyères

- Pose panneau « vous n'avez pas la priorité »

Rue Monsieur le Prince / Avenue du Maréchal Joffre

- Effaçage de la bande STOP

Avenue du Maréchal Joffre / Rue Erik Satie

- Création bande axiale discontinue sur 200 ml
- Repassage passage piétons
- Repassage Zig Zag bus
- Pose de panneau de flèche unidirectionnelle
- Effaçage bande STOP

Rue du Poirier aux chats / Avenue des Bruyères

- Effaçage bande STOP
- Repassage passage piétons

Chemin des Bruyères

- Effaçage bande STOP
- Repassage passage piétons



LE GROUPE JBM IMMOBILIER

LUZARCHES – ECOUEN – GOUSSAINVILLE – LAMORLAYE

Vous avez un projet immobilier ?

GESTION-LOCATION / ACHAT-VENTE

Proximité, Performance et Expérience DEPUIS 30 ANS

Vous êtes propriétaires « Confiez-nous votre bien en toute sécurité »



JBM IMMOBILIER TRANSACTIONS
4, Place De La Mairie
95 270 LUZARCHES

Vous pouvez nous contacter au :

06.16.87.27.70

Agence de LUZARCHES
10, Rue Charles DE GAULLE
95 270 LUZARCHES
01.30.35.08.18

Agence d'ECOUEN
8 Bis Place De L'Eglise
95440 ECOUEN
01.30.90.04.45

Agence de GOUSSAINVILLE
80 Bd Paul Vaillant Couturier
95900 GOUSSAINVILLE
01.30.29.08.08

Agence de LAMORLAYE
5, Rue Du Général LECLERC
60 260 LAMORLAYE
03.44.700.199

Avenue de la Fosse Chapon / Rue Montrose

- Repassage passage piétons

Rue du vieux chemin de Paris / rue du Montoir

- Création d'un d'une bande axiale discontinue sur 135 ml

Rue de la Pommeraye / Rue des Gantiers

- Création d'un couloir piétons en continue sur 120 ml
- Création de symbole « piétons » blanc, sens de marche côté gauche

Rue Abbe Soret / Rue des Gantiers

- Création « cédez le passage »

Rue Vivien / Rue du Pontcel

- Repassage ligne de rive en bleu sur 10 ml
- Dépose et repose arceau entrée de ville zone 30

Rue Saint Damien / Ruelle Lefevre

- Effaçage « cédez le passage »
- Création d'un STOP + signalisation verticale
- Repassage passage piétons
- Repassage flèche unidirectionnelle

1 rue Bonnet

- Repassage passage piétons

Rue Bonnet / Ruelle Lefevre

- Repassage passage piétons

Rue Bonnet / rue de la liberté

- Effaçage « cédez le passage »
- Création d'un STOP + signalisation verticale

PÉRIL IMMINENT

Immeubles du 1 – 3 rue du Pontcel Démarrage des travaux de confortement

Entretien avec Vincent BAUDOIN,
Directeur des services techniques

Que s'est-il passé début septembre rue du Pontcel ?

J'ai été sollicité par les services de la SUEZ, qui intervenaient sur le domaine public et ont constaté un fontis (trou béant) sous le trottoir pavés au droit du salon de coiffure. Les gérantes du salon m'ont invité à visiter leur salon et j'ai pu constater de graves désordres structuraux : dallage affaîssé, fissures traversantes, vitrage fêlé en façade.

Par expérience, j'ai su immédiatement que nous étions face à un dangereux mouvement des immeubles, un péril grave.

Après avoir informé le Maire, nous avons averti le SDIS95 qui est intervenu très vite en infrastructure sur l'ensemble des immeubles du 1 – 3 rue du Pontcel. **L'état général étant plus qu'alarmant, une évacuation des occupants a été actée immédiatement et nous avons saisi le tribunal administratif afin qu'une expertise technique et judiciaire soit réalisée sous 24 heures.**

Connait-on les raisons exactes de ces désordres ?

Il s'agit d'une vaste inondation, d'une fuite de 1000 m³ qui s'est infiltrée depuis des mois massivement sous le plancher bas des caves, ce qui a déstabilisé les ouvrages en profondeur et les fondations. Les expertises futures qui seront réalisées devront acter les responsabilités. **A l'heure actuelle, une fuite après comp- teur a été identifiée avec certitude mais probablement aussi une fuite sous domaine public.**

Que résulte-t-il de l'expertise judiciaire ?

L'expertise judiciaire a abouti à un arrêté de péril imminent. A charge des propriétaires, une opération de grande envergure de stabilisation des ouvrages devait démarrer au plus tard courant octobre dernier. Celle-ci devait être menée sous les directives d'un maître d'œuvre et de plusieurs intervenants : géomètre, huissier, entreprise de géo-détection, bureau d'études structures, bureau de contrôle et entreprises spécialisées. Mes services ont mené également un travail collectif, dans un esprit de concertation avec l'ensemble des protagonistes.

Les préjudices subis sont pourtant importants !

Bien évidemment ! Tout particulièrement pour l'ensemble des locataires, propriétaires non concernés et commerçants qui se sont retrouvés du jour au lendemain dans l'obligation de quitter expressément leur logement et commerce : Une situation humaine considérablement douloureuse et inconfortable pour

eux. Ils ont vraiment vécu des moments pénibles, certains en vivent encore même si la ville s'est substituée aux obligations de relogement incombant aux propriétaires : le salon de coiffure a été relocalisé temporairement rue Saint Damien, des locataires ont été relogés à l'hôtel ou par leur famille respective et une famille a pu être relogée dans un logement communal.

Je salue d'ailleurs les services communaux, techniques, de la Police municipale, des agents de l'accueil de la mairie qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour répondre aux sollicitations et besoins des familles impactées.

En terme de préjudices fonctionnels, nous subissons en plein centre-ville des contraintes sur le domaine public avec une zone de sécurité obligatoire restreignant considérablement la circulation automobile et le cheminement piétons.

Comment expliquez-vous qu'aucun travaux ne soient encore démarrés sur site ?

Les propriétaires concernés ont d'abord choisi de missionner des expertises contradictoires entre assureurs afin de ne pas procéder directement aux mises en œuvre pourtant prescrites qui ont pour objectif prioritaire d'assurer la stabilité des ouvrages et d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Ce qui permettrait ensuite les investigations de nature à établir la ou les causes des désordres.

Les propriétaires de ces immeubles, liés à une procédure judiciaire en cours ont largement dépassé les délais contractuels établis par le tribunal administratif. **L'inertie est loin d'être totale mais la situation reste néanmoins inacceptable.**

Et pour la suite de ce dossier, peut-on espérer une issue positive ?

La ville va assumer pleinement ses responsabilités. Elle l'a d'ailleurs fait depuis le début de ce sinistre et nous avons actionné tous les leviers administratifs, juridiques et financiers dont nous disposons pour que les démarches aboutissent dans les meilleurs délais.

Après avoir rappelé par mise en demeure aux différents intervenants la chronologie des opérations à respecter, les propriétaires nous ont informé que l'opération débutera à partir du 23 novembre prochain. Elle consistera en l'installation d'une base vie, l'approvisionnement en matériel, et le démarrage des travaux de déblaiements, confortements et sécurisation de l'immeuble du 3 rue du Pontcel. Pour le 1 rue du Pontcel, l'engagement des travaux devrait suivre rapidement.

Les travaux seront longs, coûteux et complexes mais notre priorité est de pouvoir lever l'état de péril imminent. Nous ferons d'ailleurs appel à l'expert judiciaire pour nous assister lors du contrôle des travaux.



Installation des panneaux de signalisation

TRAME NOIRE

Coupe de l'éclairage public de 1h à 5h.

Depuis le 15 Octobre, la ville a procédé progressivement à la coupure de l'éclairage public entre 1h00 et 5h00 du matin, pour tous les quartiers hors centre-ville.

En parallèle, la commune s'assurera que les enseignes et vitrines commerciales soient bien éteintes elles aussi pendant ce créneau nocturne.

Cette extinction totale sera appliquée en attendant le remplacement des dispositifs d'éclairage actuels par des nouveaux modules à LED, plus économiques, et qui pourront se déclencher par détection de présence, pour le confort de tous.

Cette décision intervient pour des principes environnementaux et économiques, la pollution lumineuse ayant des impacts nocifs sur la faune et la flore et entraînant des dépenses publiques très élevées en fonctionnement, tant en termes de coût direct d'énergie qu'en coût de maintenance préventive et curative.

A ces enjeux de maîtrise de la facture de la commune et de réduction de la fragilité électrique, viennent s'ajouter les défis de la réduction de la pollution et de la protection du patrimoine naturel.

Techniquement facile à mettre en œuvre, le dispositif de coupure totale ne nécessite qu'une mise en œuvre d'horloges astronomiques dans les armoires générales électriques dédiées à l'éclairage public.

En effet, les différentes études scientifiques environnementales ont largement démontré que l'éclairage artificiel perturbe l'horloge biologique des animaux, notamment leur reproduction, leurs comportements, leurs possibilités de se nourrir et provoque la désorientation et des effets barrières majeurs. Les effets sur les cycles végétaux sont à ce jour moins bien définis, mais réels.

La législation vise à l'efficacité énergétique et son cadre réglementaire est clair : il n'y a pas d'obligation pour les collectivités d'éclairer les espaces publics.

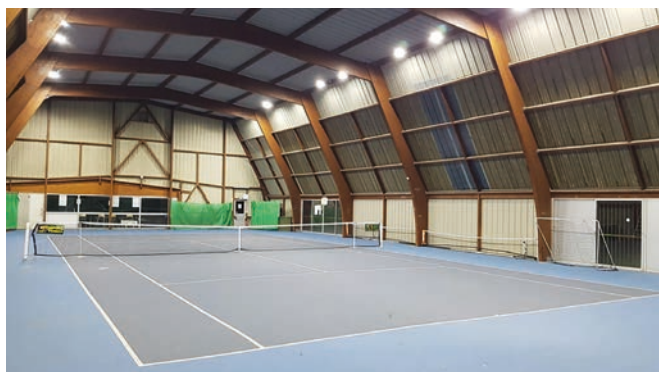
Néanmoins le Maire, dans le cadre de ses compétences en matière de police administrative générale (CGCT art. L2212-2) a en charge « tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend (...) l'éclairage ».

L'éclairage public est souvent considéré comme un élément fort de la sécurité, et sa réduction se heurte à la crainte de générer plus d'insécurité ou de sentiment de déclassement, ce que votre équipe municipale a appréhendé.

Les données nationales de la gendarmerie et des compagnies d'assurances sur les liens entre sécurité et éclairage public sont parlantes : 80% des cambriolages ont lieu le jour, 55% des cambriolages sont commis entre 14h00 et 17h00 et 99% des délits et méfaits nocturnes ont lieu dans les rues parfaitement éclairées !

Si la sécurité des usagers est au cœur de tout projet de réduction de l'éclairage public, il nous faut concilier cette exigence avec les dispositions nationales et internationales : le code de l'environnement préconise de lutter contre les nuisances et les surpuissances lumineuses, tandis que la directive européenne sur l'éco-conception des produits consommateurs d'énergie va faire disparaître les équipements les plus énergivores. Prise en compte dans les lois Grenelle 1 et 2, la lutte contre la pollution lumineuse est désormais insérée dans le code de l'environnement.

Alors ensemble, protégeons notre nature et économisons l'éclairage public !



Réfection et installation d'un éclairage LED



Luminosité avant intervention

TENNIS

Réfection de l'éclairage intérieur du court de tennis couvert

La société LEDEX, sous la direction des services techniques de la ville a procédé à la réfection et à l'installation d'un éclairage en sources LED du court de tennis intérieur.

Cette rénovation permettra une meilleure répartition de la lumière sur l'ensemble du terrain, évitant ainsi toutes zones d'ombres et garantissant un meilleur confort aux utilisateurs de la balle jaune !

En complément du rendu lumineux, ces nouveaux équipements permettront de réaliser des économies sur la consommation électrique et de réduire nettement le coût de maintenance.

Carrefour *market* LUZARCHES



RN 16, Rue du Poncel, 95270 Luzarches

Tél. : 01 34 71 91 07

HORAIRES

**Du lundi au samedi
de 9h00 à 20h30**

Les services qui vous facilitent la vie



Retrait colis



Location



Spectacle



Photocopie



carrefour.fr
vos courses 24h/24



Photomaton



Gaz



Laverie
automatique



24 H / 24 H

commandez
sur carrefour.fr



COLLECTE DES DÉCHETS SUR LA COMMUNE

Suite à l'arrêté du Maire (2020-161) concernant la collecte des déchets sur la commune de Luzarches, voici un rappel des règles à respecter.

BACS ORDURES

(ménagères, végétaux, emballages et papier)

- Placés de manière visible et accessible en bordure de voie
- Ne doivent pas gêner la circulation des piétons et des véhicules
- Doivent être présentés selon les cas de figures mentionnés ci-dessous.

ENCOMBRANTS

- A déposer devant les habitations ou sur les points de regroupement.
- Ne pas gêner la circulation des piétons et des véhicules
- A déposer la veille du ramassage à partir de 18h.
- Doivent être présentés selon les cas de figures mentionnés ci-dessous

LES ORDURES MÉNAGÈRES

- Le mercredi : sortir le bac le jour avant midi.
- Le samedi : sortir le bac la veille au soir à partir de 19h.

MERCREDI APRÈS-MIDI

SAMEDI MATIN

LES EMBALLAGES ET PAPIERS

- Sortir le bac la veille au soir - À partir de 19h

MERCREDI MATIN

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

- Sortir le bac la veille au soir

DÉC

22

DÉPÔTS SAUVAGES



Les dépôts d'ordures ménagères ou de débris quelle qu'en soit la nature, sont interdits sur les voies ainsi que sur les espaces publics et privés. Cela concerne l'ensemble du territoire communal.

Tout dépôt ou présentation de déchet sur la voie publique doit être effectué conformément aux jours, heures de collecte et autre prescription prévus par le calendrier.



ENCOMBRANTS

9 DÉCEMBRE 2020

CONTACT

Pour tout complément d'information nous vous invitons à vous rapprocher du SIGIDURS
www.sigidurs.fr - 0 800 735 736



CALENDRIER 2021

Celui-ci sera distribué prochainement dans vos boîtes aux lettres, les horaires et les dates de passage mentionnés ici ne concernent que la fin d'année 2020 !



PERMANENCE MUTUELLE COMMUNALE

À l'attention des habitants qui ne disposent pas d'une mutuelle

Afin de bénéficier d'une offre complémentaire santé attractive et adaptée à vos besoins, la mutuelle communale MGS réalise régulièrement des permanences en Mairie.

De nombreuses permanences sont réalisées en Mairie. A ce titre, vous pourrez vous présenter sans rendez-vous. N'hésitez pas à nous contacter pour connaître les dates des permanences.

Pour tout renseignement, nous vous invitons
à contacter la MGS au 01 48 97 71 79.



LE GROUPE JBM IMMOBILIER

LUZARCHES – ECOUEN – GOUSSAINVILLE – LAMORLAYE

Vous avez un projet immobilier ?

GESTION-LOCATION / ACHAT-VENTE

Proximité, Performance et Expérience DEPUIS 30 ANS

Vous êtes propriétaires « Confiez-nous votre bien en toute sécurité »



JBM IMMOBILIER LUZARCHES
10, Rue Charles DE GAULLE
95 270 LUZARCHES

**Vous pouvez nous contacter
au : 01.30.35.08.18**

Agence JBM Transactions
4, Place de la Mairie
95 270 LUZARCHES
06 16 87 27 70

Agence d'ECOUEN
8 Bis Place De l'Eglise
95440 ECOUEN
01.39.90.04.45

Agence de GOUSSAINVILLE
80 Bd Paul Vaillant Couturier
95990 GOUSSAINVILLE
01.30.29.08.08

Agence de LAMORLAYE
5, Rue Du Général LECLERC
60 260 LAMORLAYE
03.44.700.199

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Les personnes vulnérables recensées dans le registre sont contactées dans le cadre de dispositifs mis en place pour leur venir en soutien (canicule...)

Vous souhaitez qu'une personne de votre entourage habitant Luzarches soit contactée ?

Contact

mairiedeluzarches@luzarches.net

MISE À JOUR DES LISTES ÉLECTORALES



Vous êtes toujours Luzarchois(e) mais vous avez changé d'adresse ? L'adresse indiquée sur votre carte électorale est erronée ?

Une mise à jour est nécessaire !

Remplir le formulaire Cerfa n° 12669 * 02

Accessible en ligne sur le site : <https://www.service-public.fr/> ou directement en Mairie.

Dans la rubrique "Situation du demandeur" cochez "inscription suite à un déménagement dans la même commune"

Joindre un justificatif de domicile de moins de trois mois. Une pièce d'identité vous sera demandée lors du dépôt de votre demande.



La démarche est également réalisable
par voie dématérialisée sur le site
www.service-public.fr



LE RESTAURANT ZERALDA



Marre du confinement, faites voyager vos papilles ! Le restaurant Zeralda au coeur du village vous propose depuis 2018 des couscous et tajines pour tous les goûts. Une adresse incontournable à Luzarches pour les amateurs de cuisine orientale généreuse ou de bonne cuisine tout simplement.

Face aux nouvelles contraintes sanitaires, Nassira, Mouloud et le Chef s'adaptent et **vous accueillent chaleureusement chaque jour de la semaine de 10h à 20h45 non-stop et déploient un peu plus encore le service de vente à emporter.**

Forte de son savoir-faire, la famille BOUAZIZ souhaiterait faire salon de thé et servir pâtisseries maison, glaces et autres douceurs dès que possible...

Réconfort et gourmandise au programme, on ne dit pas non...

Le Zeralda
26 rue du cygne

AU FIL DES MAINS



Suite aux mesures gouvernementales

- Nous ne serons pas en mesure de recevoir du public dans l'enceinte de la boutique.

- **Cependant, nous resterons ouverts pour les transactions colis « Mondial Relay »**

- Pour toutes retouches, veuillez nous contacter au : 01 34 09 95 49

NOUVEAUX HORAIRES PENDANT LE CONFINEMENT :

Du Mardi au Vendredi : 9H00 / 13H00 14H00 / 18h00

Samedi 9H00 / 13H00 14H00 / 17H00

Votre retoucherie - Prêt à porter
12 rue Charles de Gaulle

COMMERÇANTS



Pour vous faire connaître et bénéficier d'un reportage dans le Lusareca - le Mag - envoyer vos photos et présentation à l'adresse mail suivante :

mairiedeluzarches@luzarches.net

STARMOVIES



C'est le 12 et 13 septembre 2020 Salle Blanche Montel que l'association Starmovies a décidé de revenir en force avec une exposition sur un thème chéri par les petits et les grands : Star Wars..

Pas loin de 650 personnes se sont déplacées pour venir admirer cette exposition avec comme centre de salle la réplique du cockpit du vaisseau Le Faucon Millenium... célèbre vaisseau de la saga de George Lucas. Fort du succès de cette exposition l'association Starmovies vous donne rendez-vous pour sa convention annuelle le 3 et 4 avril 2021 à la salle Blanche Montel afin de partager le cinéma avec vous.

Un grand merci à Johan Souply et Benoît Morelle (Spaceventure) ainsi qu'à tous les membres de Starmovies and friends mais aussi à la commune de Luzarches pour nous avoir permis de créer cet événement. À bientôt.

Christophe Gay
Président de Starmovies

LUZAEROCUB



Accueil des nouveaux adhérents

Notre association est un **club affilié à la fédération française d'aéromodélisme** dont l'activité est essentiellement la construction et le vol radiocommandé d'avions à propulsion électrique en salle (INDOOR) et également en extérieur quand les conditions météorologiques le permettent (PARKFLYER).

Suite à la journée des associations, **nous avons eu le grand plaisir d'accueillir un dizaine de nouveaux membres** le 12 septembre dernier à l'occasion de la première séance de cette nouvelle saison. Nous avons la chance de pouvoir pratiquer notre activité malgré le COVID 19, en ayant bien sur, mis en place les gestes barrière indispensables.

Horaires des séances :

Dimanche matin de 10 h à 12 h 30 | Mercredi soir à partir de 19 h

Au gymnase rue des Selliers à Luzarches et au stade quand les conditions météorologiques le permettent et qu'il n'est pas occupé par d'autres activités sportives.

N'hésitez pas à passer nous voir !

Pour plus d'informations : Facebook Luzaeroclub
Contact : luzaeroclub@gmail.com

L'ORCHESTRE DE VOTRE COMMUNE



Nous participons aux différentes cérémonies et événements de Luzarches, en collaboration avec la municipalité ou d'autres associations de Luzarches. (Marché de Noël, La Médiévale, La Luzarchoise... et de nouveaux projets pour 2021 !) Notre répertoire est varié : musiques de films , brass band, swing, variétés... suivant les prestations.

Notre chef depuis février 2020 est Eric Groussard, musicien professionnel et professeur de musique.

Amis musiciens, nous vous accueillons avec plaisir au sein de notre harmonie !! Venez nous rejoindre aux répétitions le lundi soir de 20h15 à 21h45 salle Blanche Montel à Luzarches.

Pour plus d'informations : Facebook Harmonie de Luzarches
Contact : luzharmonie@gmail.com



Le père Louis-Marie Lutomantima

BIENVENU AU PÈRE LOUIS-MARIE, NOTRE NOUVEAU CURÉ

Ce dimanche 11 octobre, en l'église de Luzarches, sous la présidence du père Thierry Butor, vicaire général du Diocèse, a eu lieu la cérémonie d'installation du père Louis-Marie Lutomantima qui devient le curé des « onze clochers », regroupant les communes de Bellefontaine, Chatenay-en-France, Chaumontel, Epinay-Champlâtreux, Jagny-sous-Bois, Lassy, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Luzarches, Luzarches, Mareil-en-France et Seugy.

Chaque Maire de ces onze communes a remis symboliquement les clefs de son église au nouveau curé.

Le père Louis-Marie Lutomantima nous vient d'Argenteuil dont il a été le curé pendant 6 ans. C'est un homme très érudit qui maîtrise les langues bibliques : hébreu et grec.

Voici le discours que le Maire de Luzarches a prononcé sur le parvis de l'église à cette occasion :

« Père Louis-Marie Lutomantima, Père Thierry Butor, Mesdames et Messieurs, chers amis,
Je suis très honoré de l'invitation de la communauté paroissiale des 11 clochers à cette cérémonie de remise de la clef de l'Eglise

de Luzarches, à l'occasion de la passation entre le père Monnet et le père Louis-Marie.

J'ai bien noté que le père Monnet Yapo nous a quitté pour le groupement de paroisses : Ecouen, Ezanville, Domont, Montsoult ; c'est juste à côté donc j'espère que nous le reverrons de temps en temps !

Tout d'abord, j'ai bien présent à l'esprit les obligations de la commune de Luzarches en matière d'entretien et de conservation du patrimoine paroissial : l'église bien sûr, pour laquelle d'importants travaux de conservation vont être engagés en liaison avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), le presbytère mais aussi le cimetière avec ses problématiques de nettoyage, de



La remise des clefs de son église au nouveau curé

restauration des concessions non renouvelées., sans oublier les questions d'adduction d'eau pour l'arrosage des fleurs.

Au-delà de ces considérations matérielles, je souhaite saluer le lien social de grande qualité que la communauté paroissiale parvient à tisser, non seulement au sein des fidèles, mais également à l'occasion des grands événements de la vie qu'elle célèbre devant un large public, avec l'émotion appropriée à chaque cas.

Je n'ai pas la prétention de connaître le fonctionnement de la communauté paroissiale dans ses détails ; cependant, de ce que je connais, j'ai été impressionné par l'engagement bénévole et le dévouement de ses nombreux membres au service des autres, engagement qui se fait de plus en plus rare dans les autres domaines de la vie civile me semble-t-il, mais aussi de la qualité de son organisation. On parlerait dans une entreprise d'un « management » de qualité : chaque membre de la communauté prend en charge une responsabilité précise, pour une durée donnée ; je citerai pêle-mêle : l'animation pastorale dans son ensemble, l'accueil paroissial, les photos - la gestion du site internet - la communication, les chants et l'accompagnement musical, l'aumônerie, l'édition de la brochure des 11 clochers, la célébration des messes et celles des cérémonies à l'occasion des sacrements ou des obsèques, la gestion des affaires économiques, le service évangélique des malades, les pèlerinages, les groupes de prière, l'animation liturgique, la catéchèse et l'éveil à la foi, l'organisation des festivités, l'accueil de concerts à l'église et j'en oublie bien entendu...

Je pense que peu d'organisations fonctionnent aussi efficacement, avec un effectif aussi réduit, dans une aussi bonne ambiance et, en tant que Maire, je ne peux que m'en réjouir.

Dans votre courrier du 30 juillet le père Monnet Yapô évoquait la « fraternité et l'amitié partagées entre la municipalité et la paroisse » ; oui, naturellement ! Les soubresauts de l'histoire ont amené les autorités spirituelles et les autorités civiles locales à devoir collaborer et soyez certain que notre équipe municipale déploiera l'énergie nécessaire, dans un climat d'amitié et de fraternité en effet, et j'ajouterai de bienveillance, pour que cette collaboration soit fructueuse, dans l'intérêt de tous !

Je souhaite à chacune et à chacun un excellent dimanche et la bienvenue au père Louis-Marie, notre nouveau curé ! »



Portrait de Paul Lavigne

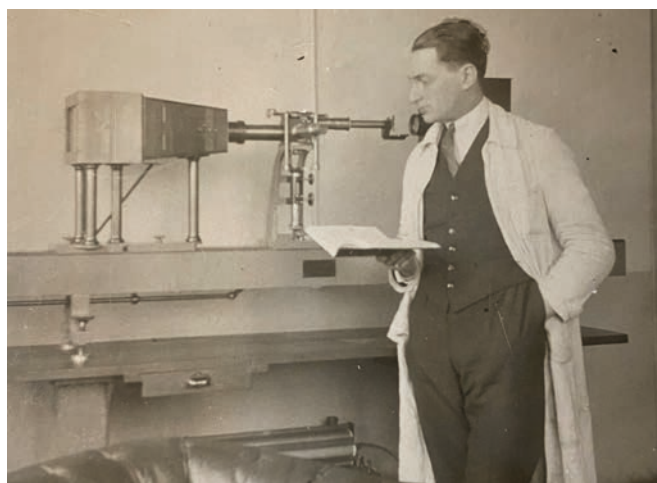
HISTOIRE DE LUZARCHES :

Un habitant qui a marqué son temps... courte biographie de Monsieur Paul LAVIGNE :

Paul Lavigne, est né le 1er novembre 1901 à Lyon. Il était l'avant dernier enfant d'une famille de 11. Son père travaillait aux chemins de fer (PLM à l'époque) et a terminé sa carrière comme l'un des chefs de gare à Lyon Perrache. Sa mère, très pieuse, ne travaillait pas et consacrait le temps libre que lui accordait sa nombreuse famille à des activités paroissiales. Trois des sœurs de Paul Lavigne sont devenues religieuses.



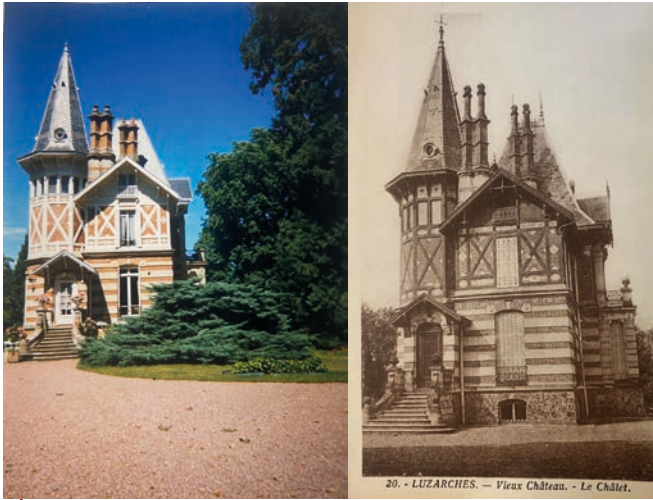
Photo de 1927



Paul Lavigne dans son usine à la Courneuve

Paul a fait d'excellentes études secondaires qui lui ont permis de «monter» à Paris faire une école d'ingénieur et c'est en tant que plus jeune de sa promotion qu'il en est sorti avec un diplôme d'ingénieur chimiste en poche.

Paul a rapidement démontré des qualités entrepreneuriales et a créé sa première usine à 26 ans à La Courneuve. Il s'est montré très attiré par la mécanique de précision et a créé par la suite, dans l'Est de la France, une usine de forêts de précisions.



« Chalet » au début du 20^e siècle et en 1970

Il a aussi, dans un tout autre registre, déposé le brevet d'une balle perforante anti-char qui lui a valu bien des ennuis car les allemands l'ont poursuivi pendant la guerre pour qu'il travaille pour eux. C'est comme cela qu'il s'est réfugié à Luzarches dans la maison qu'il avait achetée un peu avant la guerre.

Il a eu 3 enfants d'un premier mariage dont seul Jean-Jacques est encore en vie et âgé de presque 80 ans.

Au début des années 50, c'est à Luzarches, qu'il a rencontré sa seconde femme, Madeleine Le Ménager, qui était la fille de maraîchers normands originaires de la Manche et établis pour leur travail à Maison Alfort. Ils avaient de la famille à Luzarches que mon père connaissait... Ils eurent deux enfants : Agnès et Stéphane.

Dans les années 50, toujours passionné de créations, Paul a monté une usine à Chaumontel : « MANOVER » (actuellement « Manoir Engrenages »), qui a connu son heure de gloire en tant que premier fabricant de plateaux en matière plastique, présents dans la plupart des foyers français dans les années 60.



Paul Lavigne dans sa propriété

Tombé gravement malade au début des années 70, Paul Lavigne a vécu jusqu'à la fin de ses jours, en 1981, dans sa propriété de Luzarches qu'il adorait (voir photo de Paul dans son parc).

NOTA : C'est sur une partie de ce Parc qu'a été construit le lotissement «Le Parc du Château» ainsi que les bâtiments de la rue du Vexin, de l'allée Lamartine et de la place de la Garenne.

**Un grand merci à Agnès, la fille de Paul,
pour cette touchante biographie et pour les photos.**



La princesse Grâce Kelly et le plateau Manover



Cérémonie en présence de Madame Zivka Park et Monsieur Patrice Robin

VIOLETTE, « NOTRE » CENTENAIRE

L'expression est familière mais elle exprime bien l'affection que nous portons à celles et ceux qui ont traversé un siècle, qui appartiennent à l'histoire de notre commune et incarnent une part de notre mémoire collective.

Samedi 19 septembre 2020, la commune de Luzarches a célébré un événement bien plaisant : les 100 ans de Madame Violette Desaint, habitante de longue date, et née à Luzarches. Cette cérémonie s'est déroulée en comité restreint du fait des contraintes sanitaires. Madame Zivka Park, Députée de la 9^{ème} circonscription du Val d'Oise et Monsieur Patrice Robin, Président de notre communauté de communes Carnelle - Pays de France, nous ont fait l'honneur de leur présence.

Après un émouvant discours, Madame la Députée a remis à Madame Desaint la médaille de l'Assemblée Nationale. Puis la municipalité de Luzarches, représentée par Madame Brigitte Dupont, conseillère déléguée aux personnes âgées, lui a offert un bouquet et plusieurs autres cadeaux, et notre Maire lui a remis la médaille de la ville.

Madame Geneviève Pin, au nom du Club de l'Age d'Or qu'elle préside, a ensuite offert une belle surprise à notre centenaire préférée : un voyage pour elle et sa fille.

Violette Desaint, très élégante dans sa tenue claire, se prête ensuite avec grâce à une séance photo où elle pose avec tous les participants. Puis, pour se remettre de toutes ces émotions

et permettre des échanges affectueux, une petite réception a eu lieu avec une ambiance musicale gérée par Monsieur Thierry Caboche.

Merci à Madame Sylvie Lombardi, notre adjointe à l'événementiel, pour la parfaite organisation de ce touchant anniversaire, ainsi qu'à Madame Nadège Robbe et Monsieur Caboche pour leur aide.



Remise d'un cadeau au nom du club de l'âge d'or



Remise de la médaille de la ville par notre Maire

Voici une brève biographie de Violette qui nous été très gentiment transmise par Armelle, sa fille :

« Violette est née le 19 septembre 1920 à Luzarches, rue de l'Abbé Soret. Elle n'y reviendra qu'à l'âge de 16 ans pour apprendre la couture pendant un an.

Sa maman, veuve, était garde barrière dans une petite commune de l'Oise, Violette se fait également embaucher par la Société nationale des chemins de fer français Elle y rencontre Guy, son mari, chef de train, et Armelle, sa fille, naît à Compiègne en 1948. Guy ayant été nommé à Creil, la petite famille vient s'établir à Nogent sur Oise jusqu'en 1959. Après une nouvelle mutation de Guy à Paris, la famille s'installe alors à Luzarches, rue Saint Damien. Violette s'occupe de son mari, de sa fille et de sa maison. Puis elle garde ses petits garçons pendant qu'Armelle travaille. Son mari décède en 1975.

Fervente catholique, elle s'est beaucoup investie dans la paroisse de Luzarches et a été sacristine pendant plus de 40 ans.

Autre facette de Violette, son goût des voyages :

Elle a participé aux premiers voyages organisés par la Mairie et, pour rien au Monde, n'en aurait raté un. Tous les ans, elle partageait sa chambre avec Sabine (ici présente..) et a pu découvrir le Maroc, la Tunisie, la Grèce, les Baléares...

Puis, lorsqu'Armelle est devenue veuve à son tour en 1988, elles décident de partir ensemble en vacances tous les ans en septembre et elles visitent presque toutes les régions de France ainsi que l'Egypte, Israël, la Turquie et la Toscane. Pour ses 85 ans, Armelle lui offre une croisière en Méditerranée avec des escales en Italie, en Tunisie, en Syrie, à Malte et en Sicile.

Violette participe aussi très régulièrement aux voyages de l'Age d'Or.

Il y a 5 ans, elle vend sa maison et Armelle lui propose de venir vivre avec elle. Elle accepte en disant qu'il ne sera pas question qu'elle reste sans rien faire et, depuis, elle s'occupe du ménage, de la lessive et du repassage... ce qui est remarquable compte tenu de son âge et de sa mauvaise vue ! »

Violette, un prénom de petite fleur, pour un sacré tempérament !



ACCUEIL DES 0-3 ANS À LA CRÈCHE « ARCHE DE NOÉ »

En respect du protocole sanitaire, un accueil par groupe est effectif depuis la réouverture.

Le personnel du multi-accueil a proposé de multiples activités extérieures et intérieures pour le plus grand plaisir des enfants. Jeux d'eau, d'imitation, motricité, lecture, modelage,... autant d'activités qui permettent aux enfants de s'épanouir tout au long de leurs journées.

ACCUEIL 3-11 ANS ESPACE LUZARCHES

RETOUR SUR UN ÉTÉ INÉDIT...

Pour la première fois, les enfants scolarisés en maternelle ont été accueillis dans leur école pour leur permettre de vivre leurs journées dans des locaux adaptés à leurs besoins. Une grande réussite qui sera renouvelée les mercredis et petites vacances (en fonction des effectifs).

L'équipe d'animation a regorgé d'idées pour surprendre les enfants malgré un protocole sanitaire qui a empêché l'organisation de sorties en transport.

Au programme : des projets (cartonnerie, activités équestres...), des grands jeux qui ont ravi petits et grands

... ET SUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Un halloween déjanté était au programme de cette semaine avec la confection de déguisements, d'activités. Les enfants ont apprécié l'ensemble des activités proposées. Malgré un contexte particulier, les animateurs ont tout fait pour le faire oublier.

Soyez rassurés, le protocole sanitaire est constamment respecté et rappelé aux enfants de façon ludique.

MERCI

L'équipe Municipale remercie l'ensemble du personnel œuvrant au quotidien pour nos jeunes luzarchois.

RENTRÉE SCOLAIRE

Mardi 2 septembre, 466 élèves ont retrouvé le chemin de l'école. 176 élèves à l'école maternelle répartis en 6 classes et 290 en élémentaire pour 11 classes.

De nombreux travaux ont été réalisés dans les écoles avec notamment la phase 2 des travaux prévus à l'école Louis Juvet. L'ensemble de l'école est désormais rénové. Des tableaux numériques interactifs (TNI) ont été installés dans toutes les classes. Nous remercions les équipes enseignantes et leur souhaitons une excellente rentrée.

ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES



PERLE : association.perle95@gmail.com
Catherine Fauquembert - 06 29 16 53 08



FCPE : fcpe.primaire.luzarches@gmail.com

POUR LA MATERNELLE ET L'ÉLÉMENTAIRE

Fatima Smaili - 06 61 09 31 59

POUR LE COLLÈGE

Stéphane Pain - 06 17 40 40 03

POUR LE LYCÉE

Hélène Schermutzki - 01 34 71 26 71
Martine Gilles-Duret - 06 80 90 09 91

DEPUIS, SEPTEMBRE DU NOUVEAU À L'ACCUEIL DE LOISIRS

- **Mercredi, vacances** : accueil jusqu'à 9h30 au lieu de 9h pour permettre aux enfants de se reposer
- Date limite de réservation et paiement fixée au 26 de chaque mois
- Possibilité d'annuler, de modifier des réservations via le portail famille en prenant en compte les délais prévus dans le règlement intérieur :
Les Lundi, mardi pour la semaine suivante.

Chèr(e)s Luzarchois(e)s,

Investie dans la campagne auprès de Mr Delrue, j'ai accepté la proposition de la nouvelle municipalité de prendre en charge la mission relative aux commerces sédentaires, développement économique et projet coworking.

Toujours libre, je deviens Conseillère municipale déléguée indépendante.

Mon unique objectif est d'agir pour l'intérêt général.

Au niveau local et intercommunal, je défendrai les intérêts des commerçants de Luzarches.

Teresa Cortini

Conseillère municipale déléguée indépendante

Luzarches 20.26, la seule opposition à la majorité municipale, vous informe de la réalité visible et invisible de la vie de notre ville !

Réalités visibles : ce que vous pouvez constater

- L'insécurité liée à l'extinction de l'éclairage public entre 1h00 et 5h00 du matin
 - Caméras privées et rondes de nuit (promesse en attente) seront rendues inopérantes
 - Les vols de véhicules se font statistiquement dans cette tranche horaire
- La censure et la réduction drastique de l'information :
 - Les commentaires de Luzarches 20.26 sont trop souvent supprimés des CR des conseils municipaux
 - Plus aucun débat n'est possible lors des questions orales

Réalités invisibles : celles qui vous empêchent de savoir comment est gérée la Ville

- Plus de la moitié des conseillers de la majorité perçoivent des indemnités alors que très peu de commissions se réunissent ! Luzarches 20.26 veut participer bien plus aux travaux et projets et demande un compte-rendu des activités des conseillers et adjoints indemnisés

Une vitalité culturelle

J'ai choisi de m'investir auprès de vous pour la culture, le patrimoine et le tourisme.

Une conviviale Fête de la musique, une nouvelle classe de violon à l'Ecole de musique, des Journées du Patrimoine réussies, une future restauration de l'église et un collectif de passionnés d'histoire locale, des projets avec l'Office de Tourisme confirment nos atouts à Luzarches.

Je soutiendrai ce dynamisme pour l'action culturelle et touristique à l'échelle de notre ville.

Simon Schembri

Conseiller municipal délégué indépendant

- Les commandes inférieures à 10 000€ passées par la Mairie sont dorénavant passées sans informations des élus !
- Depuis le 1er juillet 2020, le Maire de Luzarches a repris la gérance de sa société immobilière, en complète contradiction avec ses promesses de campagne.
- 245 000€ au lieu de 265 000€ estimés en septembre 2020 pour la vente de 2 appartements communaux : pourquoi ou pour qui tirer ainsi les prix par le bas ?
- Versement d'une subvention à une association non Luzarchoise dont un membre est conseiller municipal de la majorité : Luzarches 20.26 demande des comptes

L'opposition menée par Luzarches 20.26 reste extrêmement attentive et mobilisée pour surveiller les déclarations de campagne et les actions de la majorité. Elle sera aussi constructive en proposant des alternatives et garder un rôle décisif pour la continuité de l'embellissement de notre ville commencé ces 6 dernières années.

Pour nous contacter : luzarches2026@gmail.com

LUZARCHES PEINTURE
peinture / papier peint



François Lescallier
12 bd de la Fraternité
95270 Luzarches

Tel : 01.34.71.06.35
Port : 06.26.48.83.01
flescallier@hotmail.fr

Siret 750224750

ÉTAT CIVIL

MARIAGE - ILS SE SONT DITS OUI :

14.08.2020

M. M'MADI Ibrahim et Mme MOANAMINA Boina Youssouf

24.10.2020

M. CARTRY Fabien et Mme POINCET Blandine

PACS :

02.07.2020

M. VAUTRIN DUWER Guillaume et Mme SCHILT Valentine

05.08.2020

M. FAVRET Marc Et Mme DELVAL Julie

19-10-2020

M. PICHOT Clément et Mme ROIDOT Amélie

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

03.06.2020 - Mme MARTIN Simonne née DELIGNY

17.07.2020 - Mme TERSEUL Denise née VERDY

22.08.2020 - M. SEGUILLON Yann

30.09.2020 - Mme SHEWELL Jeannine

03.10.2020 - M. PAYEN Guy

NAISSANCE :

17.06.2020 - Clément CASTILHO

24.06.2020 - Victoire LOUIMAIRE - VAUDIN

26.07.2020 - Louise GAREAU

28.07.2020 - Gabriel OGSAR

28.07.2020 - Louna DELVAL-FAVRET

01.08.2020 - Théo IBRY WOZNIK

15.09.2020 - Aried Gabriel EZRA KHLETIB VERRY

20.09.2020 - Eric -Genesys KIPOPO MAPASI

15.10.2020 - Yoachim DEMOSTHENES



CONTACTS



Le Maire, Michel MANSOUX : michel.mansoux@luzarches.net

Services techniques : secretariat.technique@luzarches.net

Service urbanisme (sur rdv uniquement) : urbanisme@luzarches.net

Services à la population (état-civil, cimetière, élection...) : mairiedeluzarches@luzarches.net / 01.30.29.54.54

service scolaire (espace Luzarches, rue des selliers) : service.scolaire@luzarches.net / 01.34.71.27.61

Conseil des sages : conseildessages@luzarches.net

Police Municipale (de 7h à 01h, 7 jours sur 7) : 06.89.13.61.68



La Communauté de Communes Carnelle Pays de France
& le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

proposent



PROCHAINES DATES
à Luzarches,
parvis de la Mairie

**Vendredi 04
et 18 Décembre**
de 9h à 13h

Service Public Itinérant

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Besoin d'aide ou de
conseils pour vos démarches
administratives ?

La Communauté de Communes
maintient l'itinérance de son bus social
avec un protocole sanitaire renforcé.

Le CIAS continue vous accueillir dans
votre ville mais uniquement sur
rendez-vous.



Informations & prise de rendez-vous :
Tél : 06 43 60 03 32 • Mail : cias@c3pf.fr

Tous les plannings sont à retrouver dans votre mairie,
sur <http://carnelle-pays-de-france.fr> et sur l'application mobile "Carnelle Pays de France"

Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Tu as entre 12 ans et 17 ans ?

Tu veux faire évoluer la place des
jeunes dans la vie Luzarchoise ?

Tu veux imaginer, développer et mettre en
place des projets concrets pour dynamiser
ta ville ?

Lance-toi !



Tu es intéressé(e) ?

Rapproche toi de Madame ARTIAGA Candice, conseillère
municipale déléguée au conseil municipal des jeunes

candice.artiaga@luzarches.net